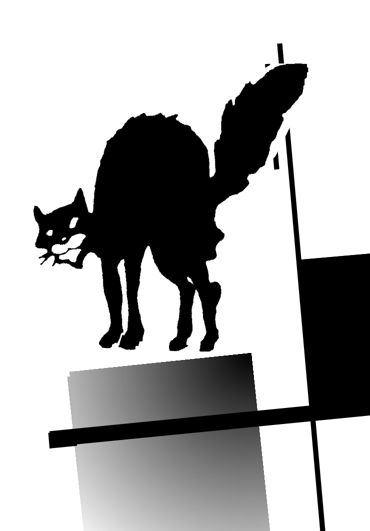


JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 4, Nouvelle série

0,75 €

Avril 2005

Moronvilliers : essais secrets ?

"*Officiellement sur la base militaire de Moronvilliers, commune de Pontfaverger (51), le CEA, Commissariat à l'Energie Atomique, ne fait, selon les informations données aux élus, que des "opérations optiques", destinées à l'amélioration mécanique de notre force de frappe. Le système dit Airix (Accélérateur à induction radiographique pour l'imagerie X), fort coûteux, semble servir à d'autres fins.*

***Stop-Essais affirme ainsi qu'en novembre dernier une explosion à fait sauter le couvercle d'une cuve d'expérimentation soi-disant étanche, provoquant un début de panique chez les militaires. Stop-Essais estime qu'il pourrait y avoir usage de matières fissiles lors de ces essais normalement sans charges nucléaires.*"**

Après la lecture de cette info dans Silence, nous avons voulu en savoir plus sur ce qui se passe à Moronvilliers. Nous nous sommes rendus sur Internet pour effectuer des recherches et consulté nos archives.

Première surprise : on tombe sur un ***Arrêté du 20 juin 2003 portant création d'une zone interdite temporaire au-dessus du site industriel de Moronvilliers*** paru au J.O n° 192 du 21 août 2003. Dans l'annexe, on peut lire : "*Pour les besoins liés à la mission de sûreté aérienne, il est créé une zone interdite temporaire (zone P). Elle est située au-dessus du site industriel de Moronvilliers (Marne). Limites latérales : Cercle de 5 kilomètres de rayon, centré sur le point 49° 14' 00'' N - 004° 19' 00'' E. Limites verticales : De la surface à 4 100 pieds par rapport au niveau moyen de la mer (1 000 mètres sol). Nature de la zone : Zone interdite temporaire à l'intérieur de laquelle ne peuvent évoluer que : les aéronefs de la défense, de la gendarmerie, des services de police, des douanes, de la santé, de la sécurité civile et de surveillance lorsque leur mission ne permet pas un contournement de cette zone ; les aéronefs IFR ayant reçu une clairance d'un organisme ATS ; les aéronefs ayant obtenu une autorisation avec un préavis de 48 heures. Dates et heures d'activation (UTC) : A partir du 30 juin 2003 à 00 heure jusqu'à une date qui sera communiquée aux usagers aériens par la voie de l'information aéronautique.*"

Donc, si les avions sont interdits de survol de cette zone, on peut en déduire qu'il se passe des choses pas claires, d'autant plus que chaque année, seuls quatre-vingts invités sont autorisés à percer le mystère du "polygone d'expérimentation" de Moronvilliers. Des hommes armés en gardent l'entrée. Des gendarmes de la brigade voisine de Pontfaverger sont chargés d'empêcher tout accès au site.

IL N'Y A QUE DEUX GENERATEURS DE RAYONS X "SURPUISSANTS" DANS LE MONDE. L'UN A LOS ALAMOS AUX ETATS-UNIS ET L'AUTRE A MORONVILLIERS.

En juin 1957, le polygone d'expérimentation de Moronvilliers (PEM), situé sur un terrain militaire de 500 ha, est rattaché au Centre d'Etudes

Dans ce numéro :

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:
1 x 10 numéros : 6,10 €
1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:
Pour 2 x 10 numéros: 11,45 €
Pour 3 x 10 numéros: 16,00 €
5,35 € de plus par abonnement supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:
"La Galère - Le Chat Noir"
c/o EGREGORE
BP 1213
51058 Reims cedex

Supplément à Courant alternatif, n° 148, Avril 2005
Com. Par. : AS 72313

Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex

de Vaujours de la Direction des applications militaires (Dam) du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique). C'est à Moronvilliers que le premier essai non-nucléaire pour le programme de la bombe atomique a été effectué en 1958. "*Nous aurions pu penser que les expériences réalisées en France ne concernaient que les explosifs chimiques qui sont associés aux têtes nucléaires. En fait, des matières nucléaires sont également le sujet d'expériences de détonique : il s'agit, pour les techniciens de la bombe d'analyser comment les matériaux contenus dans les armes nucléaires, notamment métalliques (uranium, béryllium), réagissent lors d'une explosion. Pas de "champignon nucléaire", donc, sur le territoire national mais dispersion de matières nucléaires à l'occasion des activités "explosives" du Centre de Vaujours-Moronvilliers. Ce sont les "essais froids", comme les désignent les techniciens français de la bombe. [.] A Moronvilliers, on a effectué des tirs d'explosifs à l'uranium à l'air libre, et, semble-t-il, en cuves. [.] Bien évidemment, les résultats des contrôles et analyses ne sont pas dans le domaine public.*", écrivaient Mary Davis & Bruno Barrillot dans un article "*Les pollutions explosives de la DAM à Moronvilliers*", paru dans Damoclès n° 60, 1er trimestre 1994.

En 2000, 110 m³ de déchets, "*faiblement contaminés en uranium appauvri, issus principalement des essais*" (400 MBq) et 350 m³ de "*déchets TFA issus d'une action de réhabilitation*" (1,9 GBq) étaient entreposés sur le site [Rapport Andra 2000, p. 274].

Après l'arrêt des essais nucléaires en 1996, le gouvernement a annoncé la prochaine fermeture du Centre de Vaujours qui a été effective le 31 décembre 1997. Le site de Moronvilliers est alors rattaché au Centre Dam-Ile de France de la Direction des applications militaires (Dam) du CEA. Le Centre Dam-Ile de France, à Bruyères le Châtel au sud de Paris, était connu autrefois sous le nom du Centre d'Etudes de Bruyères le Châtel ou B-III. Les informations sur les activités du centre de Moronvilliers ne sont pas décrites avec précision par le CEA, mais on sait que, parfois, on testait les explosifs chimiques d'une tête nucléaire sur des répliques d'éléments en matières proches des matières nucléaires utilisées dans la bombe réelle, notamment de l'uranium appauvri. Pour bien analyser ces réactions, on utilisait des machines spécifiques permettant de radiographier les explosions. La machine Arlix, mise en service fin 1999, n'est qu'une modernisation ou un développement des machines utilisées précédemment, telle le GREC (Générateur de radiographie éclair) qui a fonctionné de 1976 à 1999. Selon sa description technique, Arlix est en fait un accélérateur linéaire d'électrons d'énergie 4 MeV produits par une diode pulsée. Ils sont accélérés jusqu'à 20 MeV grâce à huit blocs de quatre cellules accélératrices à induction, puis focalisés sur une cible de matériau lourd. "*Lors des tirs froids, les matériaux nucléaires sont remplacés par des matériaux inertes aux comportements mécanique et thermique très similaires : la mise à feu provoque leur densification en quelques millionièmes de seconde. Airix va permettre de maîtriser et de caractériser ces phénomènes (image de la compression de la matière, répartition de la densité, etc.,) en les radiographiant avec une grande finesse spatiale et temporelle…*"



L'installation Airix sur le site CEA de Moronvilliers.

La première explosion examinée par Airix a été réalisée le 2 décembre 1999 et son inauguration officielle, par le ministre de la défense, s'est déroulée le 28 septembre 2000. Airix est installé dans un bâtiment bétonné de 74 mètres de longueur. Des développements ultérieurs sont prévus : un deuxième axe de visée devait être lancé en 2005, mais ce projet a été retardé de 3 ans pour démarrer à partir de 2008 et une mise en service en 2011. Le coût d'Arlix est estimé à 2,3 milliards d'euros. Avec Moronvilliers, le CEA investit tous les ans 5,5 millions d'euros en Champagne-Ardenne, en plus des 3 millions d'euros que représente la masse salariale.

Sources

Stop-Essais - 114, rue de Vaugirard 75006 Paris - 01-69-07-78-37 ;
L'Union du 19 juillet 2003 ; Damoclès n° 60, 1er trimestre 1994 ; www.obsarm.org ; www.francenuc.org ; www-dam.cea.fr ; Journal Officiel n° 192 du 21 août 2003

PSA et le bon usage (?) de la RTT

"*L'application de l'accord interne sur la RTT permet de répondre aux fluctuations*". C'est la réponse qu'a formulée la direction de la fonderie PSA des Ayvelles (08) alors que des rumeurs faisaient état d'un recours à des mesures de chômage technique à très court terme. Si cela (la RTT) ne suffit pas, c'est le volume d'intérimaires (ils sont parfois plusieurs centaines) qui sera touché. "*Les chiffres pour le début de 2005 font état d'une baisse de 2,1 % des ventes d'automobiles*". Du coup, même en jouant sur les stocks, il faut effectivement réduire au moins temporairement la quantité de pièces produites à Charleville, tous secteurs confondus. Donc pas de chômage technique chez PSA. La RTT permet de s'adapter aux variations de la demande. Quand on vous dit que la RTT est un bon plan pour les patrons qui jouent à fond de la flexibilité.

Social

Débrayages

- à l'usine "Tube de Fresnoy" de Fresnoy-Le-Grand (02) contre la mise à pied pendant deux jours du délégué syndical central de la CGT, motif invoqué par la direction, l'affichage des salaires des cadres, un document classé secret selon la direction mais qui à la suite d'une mauvaise manipulation informatique, s'est retrouvé sur tous les ordinateurs du site et lu par tous. Les salariés dénoncent à la fois les mauvaises conditions de travail, un climat social tendu avec en prévision d'ici à 2007, trente-trois suppressions de postes. Huit salariés ont déjà été convoqués et seront licenciés dans les prochains mois. Ils demandent à ce que salaires, primes et participation aux bénéfices soient revus à la hausse.
- à la société Vallourec Précision Étirage (VPE) de Vitry-le-François (51) où la raison de la colère, ce sont les salaires. La direction a proposé une augmentation générale des salaires de base de 1,2 % au 1er avril 2005 et 0,3 % au 1er décembre, un crédit de 0,7 % aux augmentations individuelles et une enveloppe de primes d'environ 400 euros. "*C'est loin de nos demandes ! En 2004, l'inflation était de 2,1 %. Nous réclamons au moins ça d'augmentation*".
- à l'entreprise Nexans, à Vrigne-aux-Bois (08), où 170 employés, spécialisée dans la fabrication de fibres optiques, sont restées fermées et cadenassées pendant une journée. A l'origine de ce conflit : les revendications concernant l'augmentation des salaires et des primes. La direction a accordé une prime annuelle exceptionnelle de 500 €, une augmentation générale des salaires de 2 % en 2005, à quoi s'ajoute 0,5 % à titre de promotion individuelle, 30 à 20 € par trimestre pour réduction de coûts de production.
- chez Visteon (ex-Ford), entreprise de sous-traitance automobile implantée à Charleville-Mézières (08) : soutenus par deux syndicats (FO et CFTC), une centaine de salariés (sur 1 000) refusaient notamment la suppression d'un des trois "ponts" dont bénéficient depuis des décennies les employés de l'équipementier automobile à Charleville. Selon les élus Force Ouvrière, l'avenant à l'accord annuel dispose notamment que le principe du troisième pont a été maintenu. Par ailleurs, un coup de pouce salarial a été accordé aux ouvriers de production.



- chez Carrefour dans toute la région : les revendications sont d'une part nationales (augmentation jugée insuffisante des salaires, absence de participation), mais aussi locales. "*Les actionnaires se voient offrir une plus value de +27 %. Et nous au mieux 2 % sachant que l'accord sur l'intéressement 2005 n'est toujours pas d'actualité*". Directeurs et cadres ont dû passer à l'action en faisant passer les codes barres sur le lecteur optique. C'est à Châlons-en-Champagne que la mobilisation a été la plus forte (plus de la moitié des salariés devant être présents ce vendredi d'avant Pâques)
- chez Tarkett-Sommer, société implantée à Glaire (08), spécialisée dans la production de revêtement sol textile et plastique : les revalorisations de salaires émises par la direction sont jugées insuffisantes. Les propositions faites aux salariés sont une augmentation de 2 % programmée en deux fois sur l'année (1 % au 1er avril et 1 % au 1er octobre) ; une augmentation de 2 % de la prime vacances (soit 12,22 €) ainsi qu'une augmentation de 2 % des primes de nuisances. L'intersyndicale réclame 6 % d'augmentation sur les salaires (avec un minimum fixé à 100 €), et sur les primes de nuisances, ainsi que 300 € de plus pour la prime de vacances.
- à l'office de tourisme d'Epernay (51) et sa région où 9 salariés sur 10 ont observé une heure d'arrêt de travail. Les salariés des organismes de tourisme étaient en grève pour "*être reconnus et considérés*" et pour protester contre la dégradation constante du pouvoir d'achat observée dans la convention collective depuis 1999.

Fermeture d'entreprises

- le garage SA Fornage à Reims liquidé : moins d'un mois après avoir placé son garage en redressement judiciaire le Tribunal de commerce de Reims a prononcé à son encontre une liquidation judiciaire. Les 43 salariés de l'entreprise ont reçu leur lettre de licenciement.
- peu de temps après la liquidation des Carrières de l'Ardre à Saint-Gilles qui employaient une vingtaine de personnes, c'est au tour de FTS (Fismes traitement de surface) de disparaître de la même façon, par décision du tribunal de commerce de Reims. 47 emplois sont entraînés dans la chute. FTS était spécialisée dans le traitement de surface des pièces métalliques, destinées aux équipementiers automobiles, par le procédé de "cataphorèse", consistant à déposer de la peinture en présence d'un courant électrique. La remise en conformité du site leur aurait coûté 3 millions d'euros.
- le Tribunal de commerce ayant prononcé le 10 mars 2005 la liquidation judiciaire de la société Secomam de Revin (08), spécialisée dans l'outillage de presse, la plupart des 47 salariés ont reçu au cours fin mars leur lettre de licenciement, sauf les salariés protégés (représentant du CE, délégué syndical).

- d'ici fin avril, l'entreprise Art Décor, installée à Saint-Memmie, près de Châlons-en-Champagne, fermera définitivement ses portes. 16 des 17 salariés refusant le plan de reclassement proposé par la direction seront donc licenciés, à des conditions qu'ils contestent. Ils ont obtenu le paiement de leur salaire pendant trois mois, puis quatre mois à 65 % de leur niveau de rémunération, ainsi qu'un doublement de l'aide à la formation (environ 2.000 €). Ils réclamaient une indemnité de licenciement de 30.000 € que la direction du groupe Signa Kalon Distribution a refusée.
- fin décembre 2004 était annoncée la fermeture du site industriel de Lithotech, une imprimerie qui emploie près d'une cinquantaine de personnes (quarante-sept) à Saint-Quentin (02). Des propositions de reclassement ont été faites sur les sites de la même société, essentiellement à Cholet, à Marne-La-Vallée et près de Marseille. Selon le délégué syndical CFDT, seulement six ou sept personnes auraient accepté de bouger. Les autres devraient recevoir leurs lettres de licenciement d'ici mi-mai.

Licenciements en vue

- cinq emplois sont de nouveaux menacés chez Delcar Industries à Saint-Quentin, entreprise de 119 salariés spécialisée dans le tissu automobile. Les derniers licenciements remontaient à juin 2004. "*L'année 2004 a été une mauvaise année. Pour 2005, les résultats sont en deçà des prévisions, nous avons une journée de chômage par personne et par semaine depuis le début de l'année. Nous devons retrouver un bon chiffre d'affaire, travailler sur la qualité et améliorer la productivité*". "*Ces licenciements pourraient être les seuls si on réussit à multiplier notre productivité de 20 %*", ce qui fait penser que ce ne seront pas les seuls. "*Depuis l'arrivée du nouveau directeur, nous avons subi 54 licenciements*".
- les Ateliers Thomé-Génot, à Nouzonville (08), spécialisée dans la sous-traitance automobile, entreprise jusque-là familiale, avaient été repris en octobre 2004 par un groupe d'investisseurs américains, Catalina. 73 salariés en intérim avaient été embauchés en contrat à durée indéterminée, portant les effectifs à quelque 400 personnes. La direction a proposé, fin mars, dans le cadre d'un comité d'entreprise exceptionnel, un plan de réorganisation passant par la suppression de 45 postes. Les 45 postes supprimés concerneraient tous les services, mais en particulier la production (20 postes) et le contrôle qualité (12). Pourquoi alors avoir titularisé cet automne des intérimaires ? "*Tout simplement parce qu'ils comptaient 18 mois de mission, c'est-à-dire le maximum. C'était donc logique*". L'accord de méthode (c'est-à-dire le calendrier) n'a pas été agréé par les syndicats. Lesquels faisaient savoir qu'ils comptaient mandater un expert comptable. La direction des ATG précise qu'il n'y aurait pas de licenciement, mais que des mesures d'âge pourraient permettre cet ajustement des effectifs. Les notifications devant intervenir avant les congés d'été.

Conséquence des délocalisations

L'annonce de la délocalisation du bas de gamme par Electrolux vers la Pologne a rejailli sur l'atelier protégé de Revin et de Vireux (08). 21 salariés handicapés se trouvent en chômage partiel. "*Les salariés reconnus handicapés qui travaillaient dans cet atelier protégé fabriquaient des faisceaux pour trois types de machines à laver, à moindre coût mais à cadence normale et de qualité*". Le chômage partiel est prévu pour 5 semaines, le travail devrait reprendre pour un autre employeur et ailleurs. 2 salariés handicapés auraient trouvé du travail. Le représentant syndical de la CGT espère que l'on tiendra également compte de la situation précaire des encadrants.

Les ex-Wolber de Soissons déboutés contre Michelin

Le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand a débouté les anciens salariés de Wolber, filiale du fabricant de pneus Michelin, qui demandaient la "*relocalisation*" à Soissons (Aisne) de l'activité de la société, fermée en 2000. Les anciens salariés de Wolber, fabricant de pneus pour vélos et filiale à 99,97 % de Michelin, dont le siège social se trouve à Clermont-Ferrand, demandaient que le tribunal ordonne à Michelin de "*relocaliser*" à Soissons l'outil de travail pour permettre la réintégration des 451 personnes qui ont travaillé sur le site. Le tribunal a reconnu, dans ses attendus, que le déplacement en février 2000 de certaines machines de l'usine, alors que la décision de dissolution n'a été prise qu'en juin 2000 apparaît "*prématuré et de nature à constituer sur le plan délictuel une imprudence fautive*". Le tribunal a cependant estimé que la demande de réparation par relocalisation de l'outil de travail était sans lien de causalité avec les négligences retenues contre Michelin. Il a jugé que la "*prétention de relocalisation*" des anciens salariés de Wolber était "*particulièrement démesurée cinq années après la fermeture effective de l'entreprise*". La cour d'appel d'Amiens a provisoirement suspendu le 3 mars, l'exécution d'un jugement rendu en novembre 2004 par le conseil des prud'hommes de Soissons exigeant "*la réintégration matérielle*" des anciens salariés de Wolber après avoir constaté "*le caractère illicite de la procédure de licenciement collectif*". L'audience sur le fond est prévue le 28 juin prochain.

Reims-Aérospace dépose le bilan

Deux ans seulement après sa création sur les débris de Reims-Aviation, l'entreprise aéronautique Reims-Aérospace, basée à Prunay, entre dans une zone de turbulences. La direction s'est déclarée auprès du tribunal de commerce de Reims en état de cessation de paiement. Le prélude normal au dépôt de bilan.

Rappels : le 29 janvier 2003, Ventana rachète Reims aviation et la FCP (Finances conseils participations), soutenue par un groupe d'investisseurs français, reprend la construction du F406. Ventana promet de garder 257 personnes, dont 12 apprentis en cours de formation. Ils seront 40 au sein de la FCP. Cent soixante-quatre travailleurs se retrouvent donc sur le carreau. "*Nous rachetons tout, y compris les bâtiments et l'équipement, à l'exception de l'activité F406 pour laquelle nous louerons un atelier à l'autre repreneur. Le prix fixé pour le rachat s'élève à 1,650 million d'euros. Mais notre budget en fonds propres se monte à 5,2 millions d'euros sur deux ans.*" déclarait à l'époque au journal l'Union le président de Ventana. Moins d'un an après la cession, l'entreprise de Prunay devenue Reims Aerospace entre déjà dans une zone de fortes turbulences. Depuis le 1er janvier, l'actionnaire a suspendu toute aide financière. Un plan de restructuration conduisant à la suppression de 58 emplois, sur 247, est annoncé par la direction de Reims Aerospace début février 2004. Le 15 avril 2004, Reims Aerospace supprimait une soixantaine d'emplois, dont une vingtaine de licenciements secs. Près de six mois après le dernier plan de licenciements, la mairie de Reims et l'entreprise aéronautique Reims-Aerospace finalisent un accord qui prévoit le rachat des murs et du terrain de l'entreprise par les collectivités locales. Reims-Aerospace aura quinze ans pour rembourser et redevenir propriétaire. Cela revient à accorder à l'entreprise licencieuse un prêt de 2,6 millions d'euros, sans aucune garantie qu'elle maintienne son activité et les emplois. Remarquons au passage que les 1,650 millions d'euros déboursés par Ventana pour racheter Reims Aviation sont déjà largement remboursés. Ce prêt est d'autant plus choquant qu'il intervient alors que l'entreprise a recours à des milliers d'heures supplémentaires (bien au-delà des quotas légaux) et emploie des travailleurs intérimaires pour accomplir le travail de ceux qu'elle a licenciés il y a en avril 2004.



6 mois après avoir empoché les 2,6 millions d'euros, c'est la cessation de paiement. Où est passé le fric ? Reims-Aérospace emploie actuellement quelque 240 personnes et fait travailler aussi une vingtaine d'intérimaires. Une période d'observation de 6 mois a été accordée à l'entreprise de sous-traitance aéronautique de Prunay à la suite de son dépôt de bilan. La chaîne de montage des carénages des Airbus A500 et A600 est appelée à quitter rapidement la Marne pour rejoindre Saint-Nazaire.

Annulation des licenciements chez Kadant Lamort à Vitry

Une bataille juridique s'est déroulée au Tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne les 5 et 6 avril 2005 concernant les 136 licenciements annoncés chez Kadant Lamort. Mardi 5 après-midi, l'avocat du comité d'entreprise réclamait la suspension de la procédure de licenciements. Mercredi matin, c'est carrément l'annulation de la procédure de licenciement qui a été demandée. Selon l'avocate du cabinet d'expertise Syndex (mandaté par les salariés), celui-ci est formel : en l'absence de certains éléments "*extrêmement importants*" que les dirigeants de l'entreprise ne daigneraient pas lui transmettre, il lui est impossible de se prononcer sur ce plan de restructuration proposé.

Pour l'avocat des salariés, "*Pratiquement un tiers du chiffre d'affaire du groupe est réalisé en France, à Vitry. [.] 80 % des emplois supprimés sont des emplois d'ouvriers [.]*: *Est-ce que la situation de l'entreprise exige réellement la suppression de 136 emplois ? Une société qui vient de distribuer 19,3 millions d'euros à ses actionnaires*". "*J'ai vu beaucoup de plans sociaux mais je n'en ai jamais vu un aussi affligeant [.]. Encore que, pour être totalement honnête, ce n'est plus un cas isolé depuis le 10 janvier 2005. Avec la loi Larcher, on sent chez certaines sociétés un sentiment d'impunité*".

Pour l'avocat de la direction, "*Forcément, l'employeur a le mauvais rôle, celui du fossoyeur. Oui, les actionnaires du groupe font du profit. Et moi-même qui suis champenois, j'aimerais bien que les profits se fassent à Vitry-le-François mais malheureusement, ce n'est pas possible car on n'est pas compétitif ; on vend plus cher. Trop cher ! [.] Certes, on peut voir la suppression de 136 postes mais l'on peut voir aussi les efforts réalisés pour conserver les 146 autres postes [.] Si l'on s'y prend autrement, dans deux ans, l'entreprise ferme. Il faut bien réagir ! On ne dit rien du chiffre d'affaires mais on est en chute libre depuis 12 ans. [.] Oui, le groupe américain fait des profits et va continuer ! Ce n'est pas lui qui va prendre dans ses caisses pour mettre de l'argent dans une société déficitaire. [.] Effectivement, ce n'est pas politiquement et socialement correct mais la société était bien obligée de prendre une décision courageuse ; c'était hélas le seul moyen de sauver*

ces 146 postes".
La procédure de licenciement collectif engagée par la direction de Kadant Lamort a été annulée le 8 avril 2005 par le tribunal de grande instance de Châlons. Une décision susceptible d'appel non suspensif. "*Le tribunal déclare nulle et de nul effet la procédure de licenciement collectif pour motif économique engagée par la société Kadant Lamort. Déboute la société Kadant Lamort de l'ensemble de ses demandes. Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement. Condamne la société Kadant Lamort à verser au comité d'entreprise la somme de 3000 euros*". Les arguments du tribunal ne prêtent pas à confusion : "*Les mauvais résultats d'exploitation enregistrés au cours des trois dernières années par Kadant Lamort ne sauraient justifier un plan de reclassement réduit à quelques mesures illusoires ou misérables". "La société Kadant Lamort n'a pas satisfait avec toute la loyauté et l'exhaustivité exigées par la loi et la jurisprudence à son obligation d'information. Il en résulte donc une irrégularité substantielle entachant la procédure de consultation-information*".

Dans la salle du comité d'entreprise, les bouteilles de champagne ont été débouchées. Un contraste saisissant par rapport aux dernières semaines où régnait une situation très tendue. Les salariés s'étaient entre offusqués d'un geste déplacé du président lors d'une réunion du CE. "*Mardi matin, nous étions en réunion avec la direction et notre expert comptable. [.] Lors d'un vote à main levée, le président, Alain Serres, a levé la main à son tour, en imitant le salut nazi et a lancé : "Heil Hitler !". Il s'agit d'un geste inqualifiable et honteux qui mérite que l'opinion publique soit alertée ! [.] Nous demandons au procureur de la République, à l'Etat qu'il se manifeste face à ce type de comportement. Ce geste est d'autant plus déplacé que le fils des fondateurs de l'entreprise, Claude Lamort, a été fusillé autrefois par les nazis. C'est une insulte à sa mémoire*".



Crevettes et Touristes, responsables des conséquences du Tsunami

Les conséquences de ce Tsunami auraient-elle été aussi importantes si les écosystèmes littoraux avaient été préservés depuis ½ siècle ? Que sont devenus ces écosystèmes de l'océan Pacifique qui constituaient une double barrière de protection à l'égard des grandes vagues ?

La région d'Asie du Sud-Est déjà touchée dans son histoire par des Tsunamis, n'avait pas connu autant de victimes parce que les côtes étaient protégées par un système de défense naturel, composé par les récifs coralliens et les mangroves. Les Palétuviers Rouges aux ports arbustifs constituent la première bande de défense. Leurs longues branches flexibles s'érigent telles des échasses à même le sol et sous la surface de la mer, absorbent les premières ondes de choc des lames des Tsunamis. Un deuxième zonage et occupé par les forêts de Palétuviers Blancs et Noirs aux ports arborés typiques des forêts pluviales. Ces derniers contribuent à absorber l'intensité des vagues. C'est au sein de cette Mangrove que traditionnellement se sont installées les populations locales indigènes trouvant protection et subsistance dans un écosystème riche et nourricier.
Des dizaines de milliers de km de Mangrove couvraient le littoral Pacifique. Elle protégeait la côte de l'érosion, offrait un milieu exceptionnel : les populations de crustacés et de poissons dont dépendaient les peuples indigènes pour leur subsistance-autonomie (protéines ; matériaux de construction ; plantes médicinales et alimentaires).
Dans l'océan indien, le Sri Lanka et le Sud de l'Inde, la plupart des forêts pluviales de type mangrove ont disparu. Cette situation touche aussi la zone Caraïbe (Haïti ; République Dominicaine ; Jamaïque), le Madagascar comme la côte Est de l'Afrique. L'archipel des Philippines a perdu 4/5 de la mangrove initiale depuis les années 1960. En Asie du Sud-Est, 70% des mangroves ont disparu au profit de l'industrie de la crevette et du tourisme de masse.
En 1960, un Tsunami qui a frappé la côte du Bengladesh, à un endroit où la mangrove était intacte, n'a pas fait de victimes. Mais depuis leurs destructions, et leurs substitutions par les industries de la crevette, les Tsunamis d'intensité identique produisent des effets dévastateurs. Ainsi en 1991, des milliers de personnes sont disparues sous les flots dans la même région. Le 26 décembre 2004, plusieurs villages au Sud de l'Inde et même l'Ile de Nias proche de Sumatra en Indonésie (épicentre du Tsunami) ont connu beaucoup moins de victimes car leur territoire ont conservé les mangroves.

Disparition des mangroves – effets cumulatifs et réactions en chaîne sur les massifs coralliens.

Dans ces régions du monde à très forte diversité biologique, les trois quarts des espèces de poissons passent une partie de leur vie dans la mangrove. La perte de ces milieux naturels a eu pour conséquence de réduire les espèces disponibles pour les populations locales et contribué à leurs déplacements vers les métropoles dans les bas fonds des économies nationales. Par ailleurs, durant les décennies de déforestations, l'érosion des sols littoraux et forestiers, les flux d'acides humiques et les substances chimiques liées à la décompositions des bois (tannins et terpènes) se sont répandus dans l'océan. La dégradation des barrières de corail était ainsi amorcée et le voile de sédiments et d'effluents forestiers déposés sur les coraux a perturbé le fonctionnement de la photosynthèse de ces écosystèmes. De plus, l'industrie de la crevette qui utilise de façon massive pesticides, fertilisants et antibiotiques, contribue avec ces flux polluants à une forte dégradation des massifs coralliens. La dégradation des milieux de vie auxquels étaient intégrées les populations locales se répercute sur les pratiques de pêche qui s'apparentent à des exactions irréversibles pour les populations de poissons (halieutiques). Le pillage pour la pêche s'opère à la dynamite, à l'explosif ou au cyanure employé par des centaines d'enfants esclaves qui écument les récifs. Ces derniers sont souvent victimes d'espèces venimeuses ou blessés par des espèces carnivores.

Dégradations irréversibles ! ?

Avec les forêts pluviales, les mangroves, les récifs coralliens constituent les écosystèmes où la diversité biologique est la plus importante de la terre. **On dit qu'ils constituent le "creuset" de l'émergence de la vie terrestre il y a 3 Milliards d'années, ils sont aussi qualifiés de Forêts Tropicales Pluviales des océans.**

Pour les 109 pays concernés par les barrières de corail qui s'élèvent à plus de 100 000 Km, ils constituent des éléments majeurs de leur patrimoine. Pourtant ni les états, ni les industriels ne les respectent à leur mesure, pas plus qu'ils ne respectent leurs populations. Seules les populations autochtones, indigènes sont en mesure d'habiter et de respecter ces milieux. Partout où les récifs ont régressé, les conditions de vie des populations ont régressé parallèlement. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, la Tanzanie connaît une érosion du littoral de 5 mètres par an. Les conditions de vie des populations de pêcheurs se sont du même coup profondément altérées.

Diversité biologique, ethnique et linguistique… ressources en sursit !

Les populations traditionnelles des côtes et des îles du pacifique de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique Orientale tirent plus de 90% de leurs protéines animales des poissons des récifs coralliens. Un récif en pleine santé renferme de 10 à 100 fois plus de poissons par unité de surface qu'en pleine mer. Le récif est vivant et mouvant. Il résulte de l'association d'un Polype qu'on pourrait rapprocher de la méduse sédentaire et d'une algue nommée Zooxanthelles. Les différentes colonies de coraux ressemblent à des têtes, des branches, ou encore à des feuilles. Une seule colonie va atteindre la taille d'une balle de golfe, et **après des siècles de croissance une taille de 5 à 10 mètres**. Les coraux édifient des structures apparentées à un squelette constitué du calcaire qu'ils sécrètent. La clé de leur existence est liée à la lumière solaire qui permet aux millions d'algues microscopiques (zooxanthelles) de vivre. En échange d'un abri protecteur, elles offrent la nourriture et l'oxygène nécessaires aux coraux. Les populations halieutiques (poissons) vivent en étroite dépendance de ces vastes milieux. On estime entre 4 et 8 millions de tonnes par an les prises de pêche annuelles. Les petits pêcheurs, qui ne travaillent pas en pleine mer et pratiquent une pêche de subsistance s'élèvent à près de 4 millions, soit 8 fois plus que les pêcheurs de l'industrie. Alors que mille mètres carrés de récif en pleine santé peuvent nourrir 800 personnes, la même superficie, une fois dégradée ne pourra en nourrir à peine le quart. C'est dans l'Archipel des Philippines qu'on trouve la plus grande diversité biologique avec par exemple plus de 1 500 espèces de poissons dont 3 – 400 espèces coralliennes. Pour comparaison, en Tanzanie on descend à 192 espèces dont 52 coralliennes et au Koweït 85 et 23 espèces coralliennes (depuis le stationnement de l'armada US dans le golfe, les barrières ne risquent pas de s'améliorer).

Selon l'Atlas mondial des récifs coralliens, 1/3 des massifs dans le monde sont situés en Asie du sud est, 70% des récifs mondiaux ont été détruits, et 80% des récifs indonésiens sont en danger. Dans cette région du monde, 70% de la population vit sur les côtes.

Diversité biologique rime la plupart du temps avec une prodigieuse diversité culturelle ethnique et linguistique. Géodisio Castillo est indien Kuna du Panama : "*Là où il y a des forêts, on trouve des peuples indigènes, et là où il y a des peuples indigènes, on trouve des forêts*". Les habitats les plus diversifiés de la terre abritent généralement les cultures en péril. Les massifs forestiers qui subsistent sont très largement ceux qui sont protégés par les populations tribales. Diversités culturelles et linguistiques sont également patentes à l'étude des statistiques mondiales ! Ainsi, neuf pays comptent à eux seuls 60% des langues parlées dans le monde, classés sur la liste des pays à mégadiversité biologique, c'est à dire où on trouve un nombre exceptionnel d'espèces végétales et animales, se sont les pays où sont parlées plus de 100 langes. En Papouasie Nouvelle Guinée, en 1990, on estimait à 850 langues parlées, 650 en Indonésie, 410 en Nigeria, 380 en Inde, 250 en Australie.



L'Industrie de l'élevage de la crevette.

Après la dégradation d'écosystèmes majeurs, le déplacement des populations, la fin de l'autosubsistance pour beaucoup dans ces régions du monde, l'industrie mondiale de la crevette survient comme un pillage colonial de plus, au même titre que les différentes vagues du sucre de canne, de l'hévéa, des bois tropicaux et du pétrole. Après avoir anéanti les possibilités d'autonomie des peuples autochtones, il s'agit de pressuriser un peut plus les ultimes ressources. Les multinationales basées en occident se sont implantées en Asie du Sud-Est et produisent près de 99% des crevettes d'élevage. Mais la plupart sont expédiées aux Etats Unis, en Europe de l'Ouest et au Japon où leur consommation a augmenté de 300% dans les dix dernières années. Aujourd'hui, la production mondiale pèse 9 milliards et représente 800 000 tonnes et 72% des crevettes d'élevage viennent d'Asie. Des centaines d'organisations, d'associations s'opposent aux niveaux local, national et international à ces industries destructrices. Les élevages industriels ont eu pour conséquences de déplacer des communautés entières, d'exacerber des conflits, de réduire la qualité et la quantité d'eau potable et ont décimé les poissons sur lesquels les populations comptaient pour vivre. Les populations ont fini par vivre sur la côte sans la protection des mangroves.

Si l'aquaculture industrielle et le tourisme ont eu la possibilité de détruire ainsi les vastes milieux en Asie du Sud-Est, c'est que les états et le système capitaliste ont favorisé les multinationales et le marcher, sacrifiant les populations comme les écosystèmes. Cette situation a été renforcée par l'OMC car les multinationales se sont appuyées sur ces directives pour infléchir les politiques locales qui parfois pouvaient s'opposer à leurs implantations.

Le désastre du Tsunami de décembre 2004 s'est engouffré dans une vaste zone consacrée aux rizières et à l'élevage industriel de crevette à Banda Aceh. Les images satellites démontrent cette absence de barrières naturelles tout comme sur le site du complexe touristique de Phuket. Tant que le système économique prédateur perdurera, les désastres de cette intensité se reproduiront. Certes il n'est pas concevable d'agir sur la tectonique des plaques ni leur mobilité, mais il est nécessaire de prendre en compte à la fois ce que les écosystèmes ont mis en œuvre sur des temps géologiques de même que l'adaptation des populations humaines à ces derniers. L'idéologie du marché, du progrès, de la vitesse, du pillage des ressources et de l'esclavage marque le pas face aux humeurs de la terre et à la facture climatique.

JN (Emission de l'Egrégore)

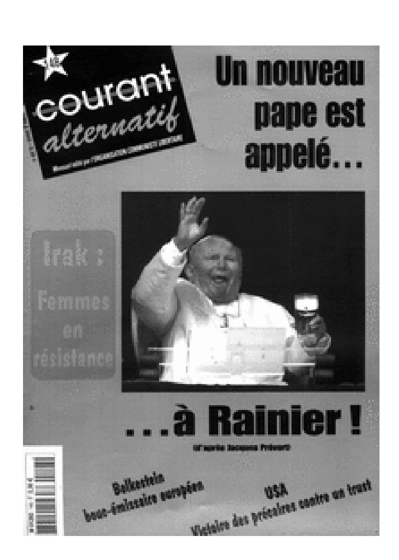
**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr







Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis, de 16 h à 20 h, au 51 rue Landouzy, Reims
☎ : 03 26 40 27 08
web : http:// journal-lechatnoir.site.voila.fr
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr